



Syndicat National des Écoles

Le syndicat du 1^{er} degré

sne-csen.net

Jour de carence, à quand la compensation ?

Paris, le 13/01/2026

Monsieur le Ministre,

La mise en place de la PSC se poursuit. Ce changement est source de beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes chez les personnels. Puisque ce nouveau dispositif devrait être synonyme d'avancées, il en est une qui, selon notre syndicat, manque cruellement à l'appel : la prise en charge du jour de carence.

Que ce soit par le biais de la mutuelle ou du fait de l'employeur, nombre de fonctionnaires et de salariés bénéficient de la prise en charge du jour de carence. Le personnel de l'Éducation nationale demeure sur le bas côté. Cette situation est inacceptable.

Nous vous demandons donc d'intervenir afin que l'équité entre les agents de l'État soit une réalité ou que le parallèle voulu avec le privé avec la PSC soit pleinement réalisé. Cette prise en charge serait d'autant plus logique que les enseignants accueillent sans redire les élèves malades que leurs parents déposent à l'école plutôt que de s'en occuper, ce qui expose les premiers à un risque accru de tomber malade et qui permet aux seconds de continuer à travailler.

Je vous assure de notre dévouement à la cause de l'Éducation nationale et vous adresse, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Philippe Ratinet

Président du SNE